

# LA CHARTE DES COMITÉS DE QUARTIER DE MELUN 2020/2026

Avec ce nouveau mandat, le Maire, souhaite développer le rôle des comités de quartier afin de répondre à l'exigence des habitants par une participation plus active en les associant aux décisions les concernant.

Aujourd'hui, forte de la confiance renouvelée des Melunais, la municipalité souhaite insuffler une nouvelle dynamique à ces comités, avec un adjoint dédié à la participation citoyenne. Ces assemblées permettront aux habitants dans un cadre d'expression libre, de devenir les acteurs de la vie locale au service de l'intérêt général. Le vœu le plus cher est que ces comités soient les outils d'une citoyenneté active, indispensables pour construire un « mieux vivre ensemble ». Ainsi, l'équipe Municipale reste à l'écoute pour impliquer les Melunais à la concrétisation des projets sur notre Ville.

Les comités de quartier, créés en 2009, ont pour objet l'amélioration du cadre de vie, ils sont le lieu de proximité privilégié de concertation et de dialogue permettant aux habitants d'être non seulement écoutés, mais de voir également leurs demandes instruites et leur participation à la vie de quartier accrue. De plus, ils favorisent les débats et les échanges d'où il en résultera une diffusion des informations, une élaboration et une mise en place des projets.

Ces mêmes comités seront sensibilisés et associés pour la mise en place des projets municipaux concernant leurs quartiers respectifs.



## LES OBJECTIFS

- Cette instance doit faciliter les rencontres avec les habitants,
- Être attentif à leurs préoccupations et leurs attentes dans tous les domaines
- Soutenir le développement de projets participatifs collectifs ou individuels à l'échelle de chaque quartier (sans se substituer aux autres services), tout en œuvrant avec ceux-ci dans le cadre de la complémentarité.

## LES SEPT SECTEURS

- Melun Sud
- Melun Centre
- L'Almont
- Les Mézereaux
- Montaigu
- Plateau de Corbeil (Jules Ferry, Schuman, Chateaubriand, Beaugard, Gaston Tunc)
- Écoquartier

## LES COMPÉTENCES DES COMITÉS

Les comités de quartier doivent être des partenaires actifs, qui collaborent avec les élus et les services municipaux sur le développement de la démocratie locale, et agissent en respectant une totale neutralité politique, religieuse et philosophique dans le cadre de l'intérêt général.

Les comités de quartier sont dotés des compétences suivantes :

- collecter et transmettre les remarques et les suggestions des habitants de leur secteur.
- donner un avis sur les projets municipaux concernant le quartier,
- soumettre toute proposition destinée à améliorer la qualité de vie, l'animation... de leur quartier,

## LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE

- Attribuer les moyens nécessaires au fonctionnement des comités de quartier par l'intermédiaire du service « Vie locale, Vie des quartiers ».
- Informer les Comités des projets prévus dans le quartier.
- Établir un compte-rendu exhaustif lors des réunions de toutes les demandes formulées afin de les porter à la connaissance du Conseil municipal et des services compétents.
- Assurer le suivi et apporter une réponse à chaque demande formulée dans les meilleurs délais.

## L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT

Chaque comité de quartier est composé de 11 à 15 membres volontaires maximum. S'il y a plus de 15 candidats, les 15 membres seront désignés par tirage au sort sur la base du volontariat.

## QUI PEUT DEVENIR MEMBRE ?

- Les habitants du quartier
- Les associations du quartier
- Les acteurs économiques du quartier

## LE RÈGLEMENT

- Tout membre ne souhaitant plus participer à ces comités, doit le signifier par écrit.
- Le membre qui s'est absenté trois fois, sans motif valable, verra son adhésion annulée.
- La neutralité politique doit être de mise afin de ne pas politiser les débats.
- Les membres d'associations peuvent faire partie des comités, à condition que leur participation soit

nominative et unique (un membre d'association par comité).

Les réunions se déroulent dans les quartiers (à raison de deux par an). Elles sont présidées par un élu. Au mois de juin, une réunion plénière regroupe tous les acteurs de ces comités de quartier et permettra d'établir un bilan des actions de l'année écoulée.

Par ailleurs, les adhérents peuvent se réunir entre eux sans la présence des représentants de la Ville, à un rythme qu'ils définiront ensemble et ainsi remonter les desideratas au référent du Service Vie Locale, Vie des Quartiers.

## LA PRÉSIDENTIE DU COMITÉ

Chaque comité de quartier élira son président qui fera le lien entre les habitants du quartier et la Mairie. Ce président sera élu pour trois ans

Les comités de quartier auront comme référent, le chargé de la Vie Locale la Vie des quartiers. Celui-ci sera chargé d'établir le lien avec l'équipe municipale, de veiller au respect de la charte et au bon déroulement des réunions.

L'ordre du jour est fixé conjointement par le président du comité, le chargé de la vie des quartiers.

Une communication spécifique sera assurée par la Ville à travers le journal municipal, le site internet ainsi que par la réalisation de nouveaux outils d'information. Le Service assurera le lien entre le comité, l'administration et les Élus.

**INFOS ET CONTACT**  
LE SERVICE VIE LOCALE, VIE DE QUARTIERS  
01 64 52 94 93

